

9041/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 mai 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 mai 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
Nomination de Mme Martina JANOVCÍKOVÁ, membre titulaire pour la
Slovaquie, en remplacement de M. Jaroslav KOVÁČ, démissionnaire - Adoption**

E17773

Bruxelles, le 4 mai 2023
(OR. en)

9041/23

SOC 295
EMPL 198

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil
Objet: Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
Nomination de Mme Martina JANOVIČKOVÁ, membre titulaire pour la Slovaquie, en remplacement de M. Jaroslav KOVÁČ, démissionnaire
- Adoption

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Jaroslav KOVÁČ, membre titulaire du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Slovaquie).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025:

M^{me} Martina JANOVCÍKOVÁ
Odbor medzinárodných yzt'ahov a európskych záležitostí
Ministerstvo práce, sociálnych vecí a rodiny Slovenskej republiky
Špitálska ulica 4,6,8
816 43 Bratislava
Slovenská republika
Tél.: + 421 2 2046 1608
e-mail: martina.janovcikova@employment.gov.sk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire
du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale³, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions des 21 septembre 2020⁴ et 19 octobre 2021⁵, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2025.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Jaroslav KOVÁČ.
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁴ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 1.

⁵ JO C 427 I du 22.10.2021, p. 11.

Article premier

M^{me} Martina JANOVCÍKOVÁ est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, en remplacement de M. Jaroslav KOVÁČ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président/La présidente
